



CONSULATS GÉNÉRAUX DE FRANCE
AU MAROC

Service de l'Etat Civil

CERTIFICAT DE CAPACITÉ A MARIAGE

Compléter, dater et signer l'attestation et le questionnaire joints (un par personne) et en faire retour à ce Consulat général accompagnés des pièces suivantes :

POUR LE FUTUR CONJOINT DE NATIONALITE FRANCAISE :

- Une copie intégrale d'acte de naissance de moins de trois mois (document à demander à la mairie française du lieu de naissance ou au Service central de l'état civil à Nantes pour les Français nés à l'étranger)
- Un justificatif de nationalité française rapporté par **la copie** de l'un des documents ci-dessous :
 - la carte d'immatriculation consulaire en cours de validité
 - la carte nationale d'identité en cours de validité
 - un certificat de nationalité française
 - une copie d'acte de naissance portant mention de nationalité française
- Un justificatif de domicile
- Une photocopie des pages du passeport où figurent les cachets d'entrée au Maroc ainsi que la page de la photographie.
- Une photo d'identité

POUR LE FUTUR CONJOINT DE NATIONALITE MAROCAINE :

- Une copie intégrale d'acte de naissance de moins de trois mois (**aucun extrait de naissance et aucune fiche d'état civil ne seront acceptés**)
- Un certificat de célibat ou en cas de divorce, l'acte de divorce marocain et sa traduction ainsi qu'un certificat de non-remariage établi par les autorités marocaines.
- Un certificat de résidence.
- Une photocopie de la carte nationale d'identité marocaine.
- Une photo d'identité

➤ **Les documents libellés en langue arabe doivent être accompagnés de leur traduction.**

➤ **Un délai de 7 à 8 semaines environ après le dépôt du dossier complet est nécessaire pour l'obtention du certificat de capacité à mariage.**

A T T E S T A T I O N

(Art. 6 du décret n° 53-914 du 26 septembre 1953, modifié par les décrets n° 74-450 du 15 mai 1974 et 87-362 du 2 juin 1987)

Je, soussigné(e) _____
(nom et prénoms)

né(e) le _____ à _____ département _____

certifie, **sur l'honneur**, l'exactitude des renseignements ci-après :

(1) que je suis célibataire _____

(1) que je ne suis pas remarié(e) _____

(1) que je suis domicilié(e) à _____ rue _____

n° _____ depuis le _____

(1) que je réside, ou ai résidé, sans interruption dans la commune d' _____

depuis le _____ jusqu'au _____

A _____, le _____

Signature :

(1) rayer les mentions inutiles

102/EC

✂-----

A T T E S T A T I O N

(Art. 6 du décret n° 53-914 du 26 septembre 1953, modifié par les décrets n° 74-450 du 15 mai 1974 et 87-362 du 2 juin 1987)

Je, soussigné(e) _____
(nom et prénoms)

né(e) le _____ à _____ département _____

certifie, **sur l'honneur**, l'exactitude des renseignements ci-après :

(1) que je suis célibataire _____

(1) que je ne suis pas remarié(e) _____

(2) que je suis domicilié(e) à _____ rue _____

n° _____ depuis le _____

(2) que je réside, ou ai résidé, sans interruption dans la commune d' _____

depuis le _____ jusqu'au _____

A _____, le _____

Signature :

(2) rayer les mentions inutiles

102/EC

QUESTIONNAIRE A REMPLIR PAR CHACUN DES FUTURS ÉPOUX

DATE et LIEU de CÉLÉBRATION du MARIAGE:.....

* Prénoms et nom :

* Domicile et résidence :

* Date et lieu de naissance :

* Profession :

* Nationalité d'origine :actuelle :.....

* Degré de parenté avec le futur conjoint :

Depuis quelle date résidez-vous d'une façon ininterrompue dans la circonscription du Consulat ?

Quelle a été votre résidence précédente et quelle a été sa durée?.....

Des publications ont-elles déjà été faites et dans quels lieux ?.....

Y a-t-il eu des oppositions au mariage ?.....

Date de la copie d'acte de naissance présentée:.....

* Prénoms, nom, profession et domicile du père:

* Prénoms, nom, profession et domicile de la mère :

Si vous avez moins de 18 ans et si vos parents sont décédés, indiquez les prénoms, noms, professions et domiciles de vos aïeux et aïeule

S'ils sont tous décédés, indiquez la date à laquelle le consentement du conseil de famille a été obtenu :

*.(1). Les seules questions auxquelles doivent répondre les étrangers sont marquées d'un astérisque. **

Si vous avez moins de 18 ans et êtes pupille de l'État, indiquez la date du consentement du conseil de famille spécial :

.....

Si vous êtes veuf (ou veuve), à quelle date est décédé votre conjoint ?.....

Quels étaient ses prénoms et nom ?.....

Si vous êtes un homme divorcé, à quelle date le jugement ou l'arrêt de divorce rendu en France a été prononcé et est devenu définitif ? (*ou à quelle date a été délivré le certificat émanant de l'autorité étrangère compétente qui établit que le divorce est devenu définitif dans le pays où il a été prononcé*

?).....

Si vous êtes une femme divorcée

- à quelle date le jugement ou l'arrêt de divorce rendu en France a été prononcé et est devenu définitif ? (*ou à quelle date a été délivré le certificat émanant de l'autorité étrangère compétente qui établit que le divorce est devenu définitif dans le pays où il a été prononcé ?*)

.....

- quelle est la date de l'ordonnance autorisant l'époux demandeur à avoir une résidence séparée ou la date de rupture de la vie commune pour un divorce ainsi dénommé ?

.....

Situation militaire :.....

.....

Si un contrat de mariage a été fait, ou un écrit désignant la loi applicable, précisez-en la date ainsi que les nom et lieu de résidence du notaire qui l'a reçu :.....

Prénoms, noms, professions, domiciles et âges des témoins :

1.....

.....

.....

2.....

.....

.....

.....